

Projet de transfert des amarrages du port de la Venoge

Présentation publique du 21 janvier 2025



Sommaire

1. La position de la Municipalité sur la renaturation

2. Le cas particulier du port de la Venoge

3. Un premier projet : un port pour deux communes

4. Le projet actuel : un port pour Saint-Sulpice

La position de la Municipalité

Les faits :

La renaturation est inévitable:
votation populaire.

Le projet du Canton va
transformer profondément
l'extrémité ouest du Laviau.

Il s'agit de considérer :

Ce que l'on gagne.

Ce que l'on perd.

Comment compenser ce que l'on
perd.



Vers des discussions entre la Commune et le Canton



Le Canton n'a pas présenté ici son plan définitif.

Il va établir 3 variantes de renaturation de l'embouchure de la Venoge d'ici le milieu de l'année 2025.

Et il va discuter de ces variantes avec les Communes de Saint-Sulpice et de Préverenges.



Ce que la Municipalité entend défendre

Les plages

La forêt

Les cheminements



Un cas particulier : le port de la Venoge

La renaturation de la Venoge
supposera le démantèlement
de différents ouvrages artificiels.

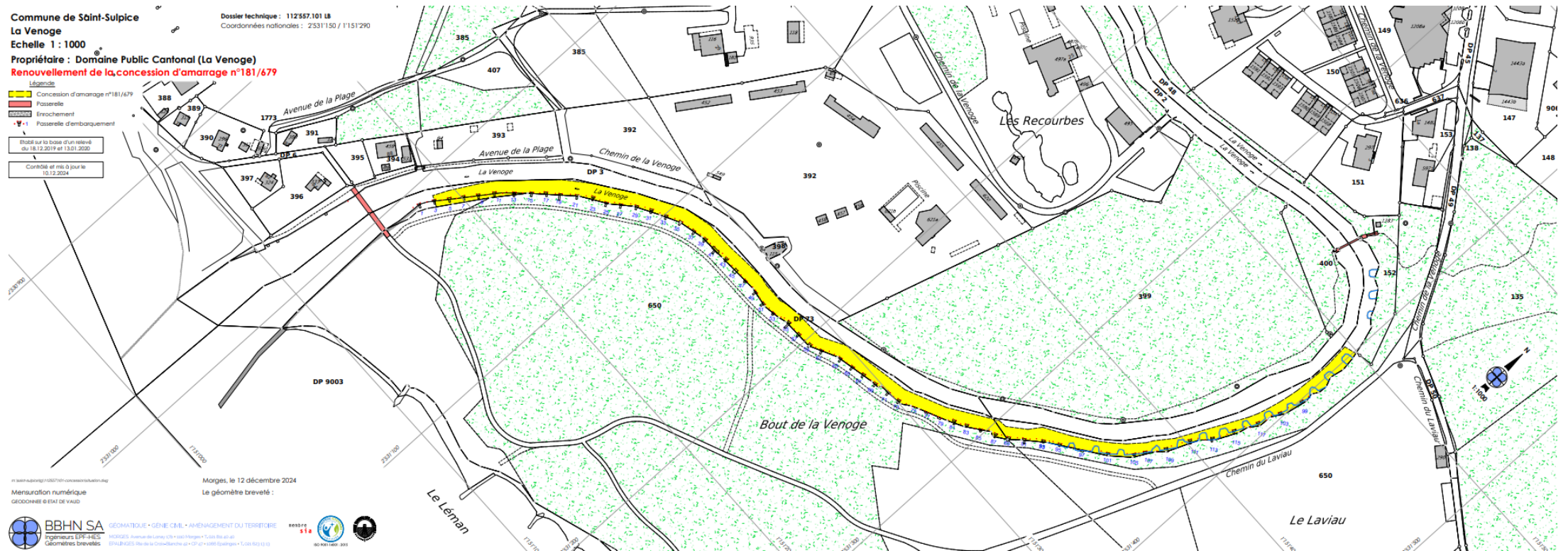
Elle induira notamment la
relocalisation des places
d'amarrage.



Le port de la Venoge aujourd'hui

Le port de la Venoge comprend 106 amarrages (selon le Canton)

- 57 du côté de Saint-Sulpice
- ~ 50 du côté de Préverenges



L'avenir des amarrages

Il existe deux solutions :

1. Les amarrages disparaissent purement et simplement.
2. Les amarrages sont relocalisés dans la région.

Le Canton permet la seconde option.

La Municipalité tient à l'explorer.

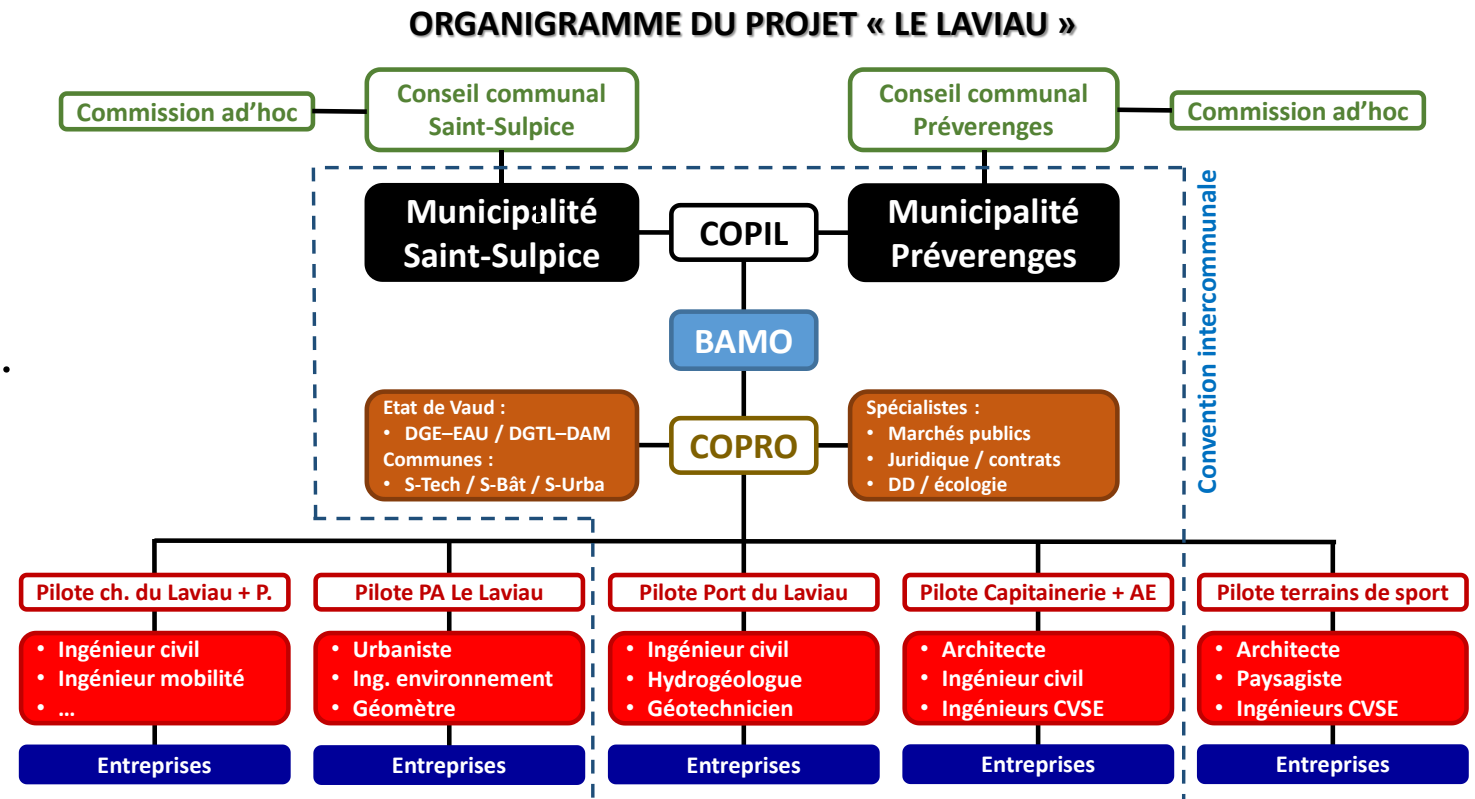


Projet initial : un port pour deux communes

Le Canton a invité les 2 communes à trouver des solutions pour relocaliser les places d'amarrage.

En 2022 et 2023, les 2 Municipalités s'étaient accordées sur 3 points :

1. La création d'un port communal, au bénéfice de **toute la population**.
2. Le partage du financement des études.
3. La création d'une société chargée de gérer le port à long terme.



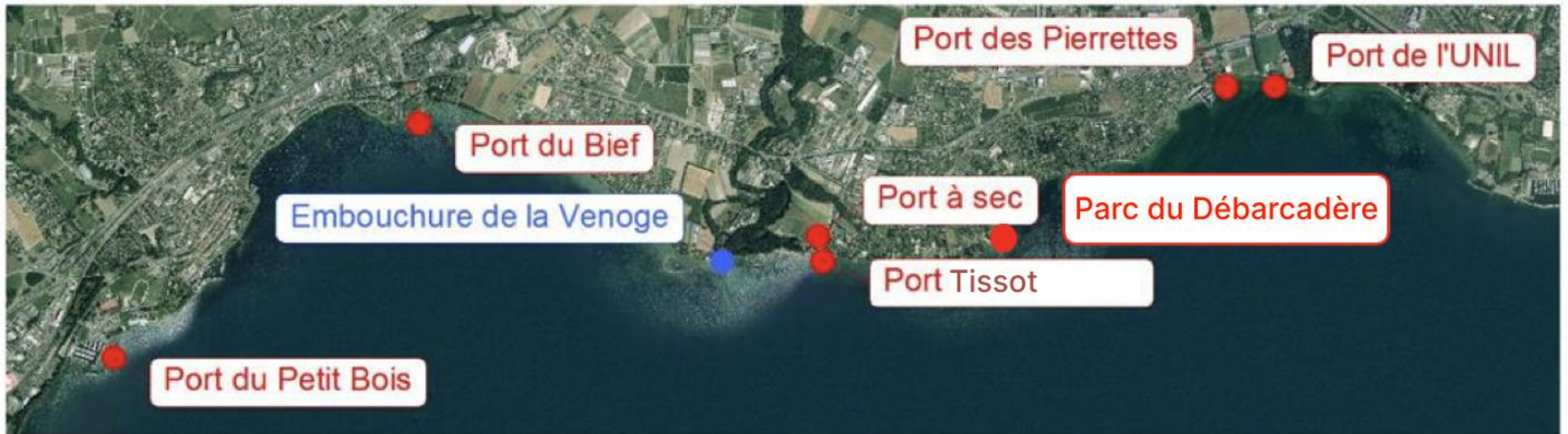
Le choix du site

Deux études ont été menées ces dernières années sur le sujet.

La première a été réalisée en 2014 sous une Municipalité précédente.

La seconde a été réalisée en 2022 sous cette Municipalité.

6 et 8 sites ont été respectivement passés en revue. Le même site a été choisi les deux fois : le port Tissot.

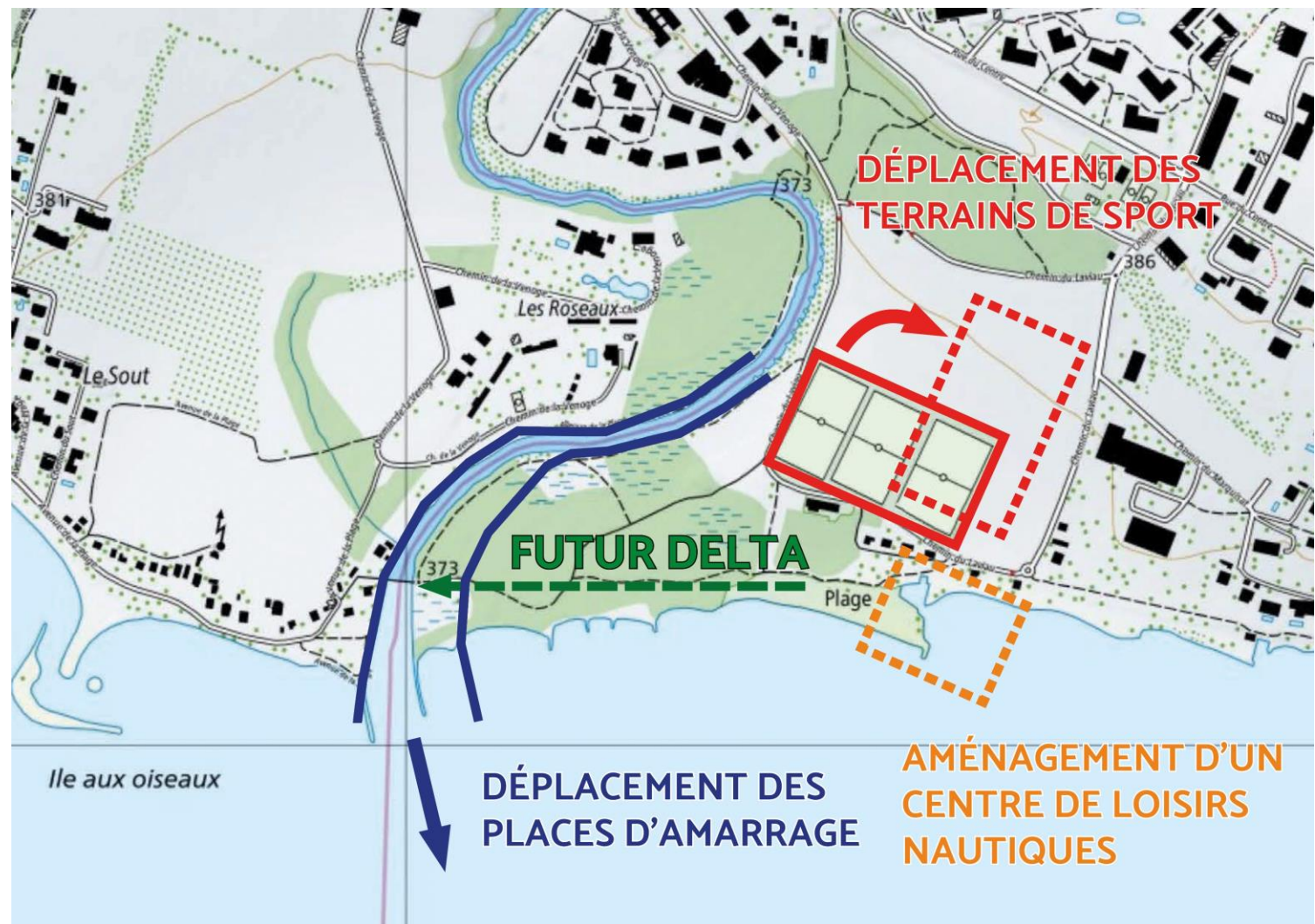


La position de la Municipalité

La Municipalité est favorable au transfert du port de l'ouest au sud du Laviau.

Pourquoi ?

- En tant que commune lacustre, Saint-Sulpice a une vocation naturelle à offrir des possibilités de navigation à sa population.
- Un port en mains communales permettrait d'offrir ces possibilités à tous.
- Le déplacement des amarrages sous la zone sportive est une occasion unique de créer un pôle de loisirs dans la Commune.



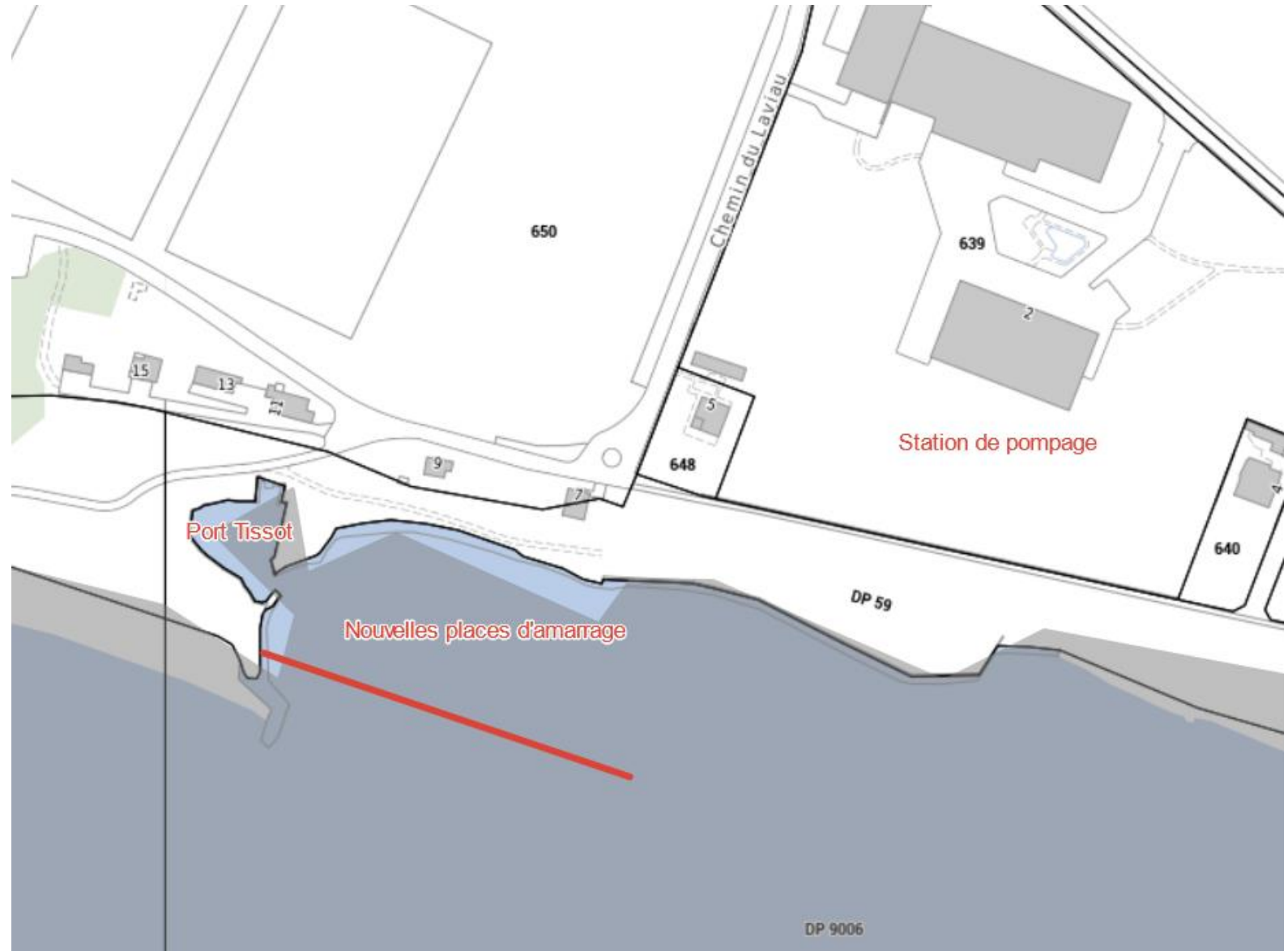
La localisation des places d'amarrage

Ajout au port Tissot.

Dans un espace artificiel (enrochements, station de pompage).

Une digue principale (au sud) placée dans le prolongement de la plage.

Une digue de protection (à l'est) située plus ou moins loin du port Tissot en fonction de la capacité du port.

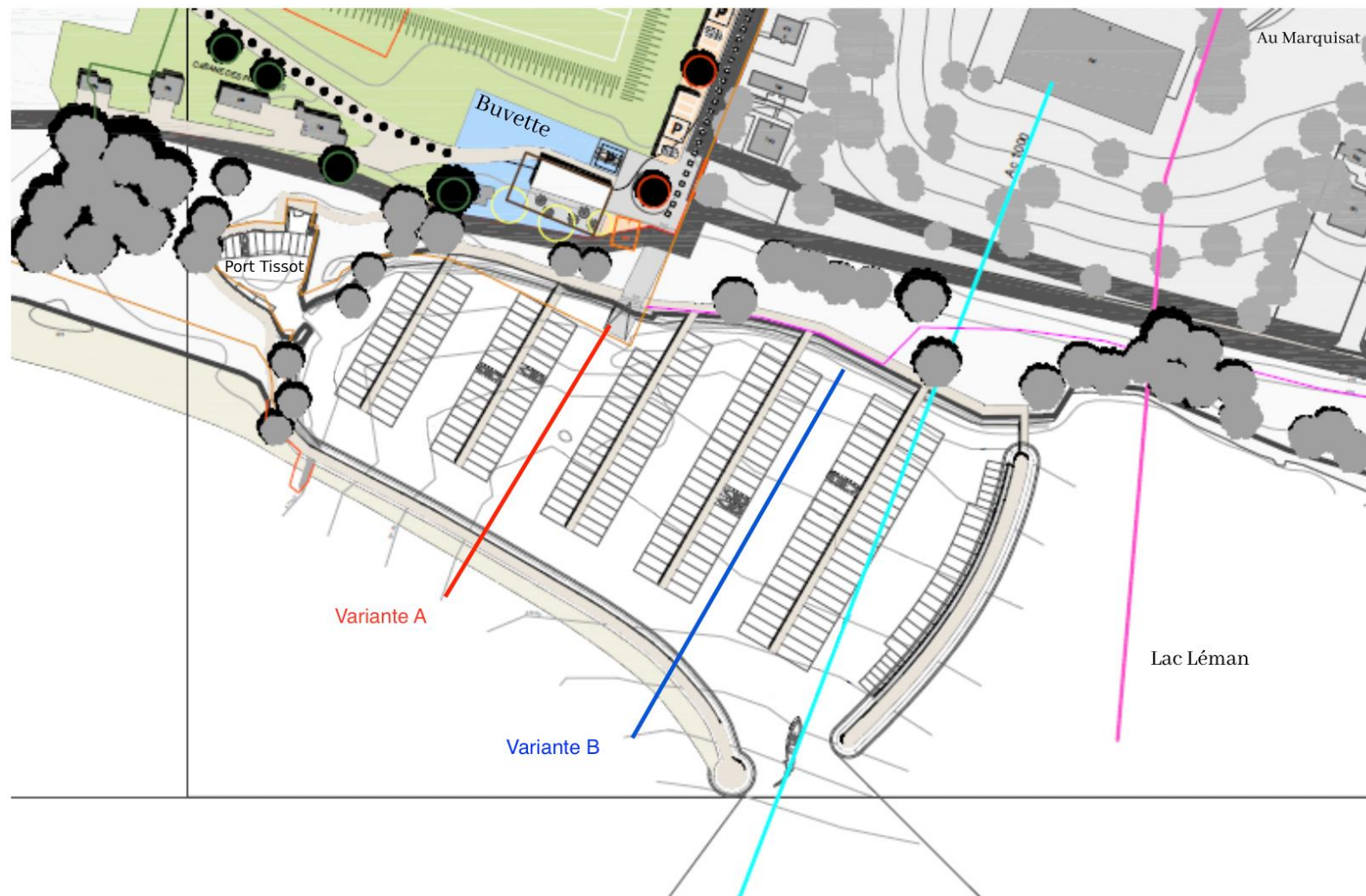


La taille du port

Un sujet de discussion majeur a été la taille du port.

Trois options ont été envisagées:

1. Le port Tissot + les places d'amarrage du port de la Venoge = **128 places**
2. Le port Tissot + les places d'amarrages du port de la Venoge + les personnes en liste d'attente = **180 places**
3. Le port Tissot + les places d'amarrages du port de la Venoge + les personnes en liste d'attente + des bateaux supplémentaires (voiliers, etc.) = **247 places**



Préverenges se met sur pause, Saint-Sulpice continue

Le Conseil communal de Saint-Sulpice a accepté de financer les études nécessaires.

Le Conseil communal de Préverenges a refusé de le faire.

La Municipalité de Préverenges n'entend plus s'engager en l'état.

La Municipalité de Saint-Sulpice a décidé de poursuivre seule le projet.

Elle va solliciter de nouveau le Conseil communal, pour obtenir un crédit d'étude sur un port au format réduit.

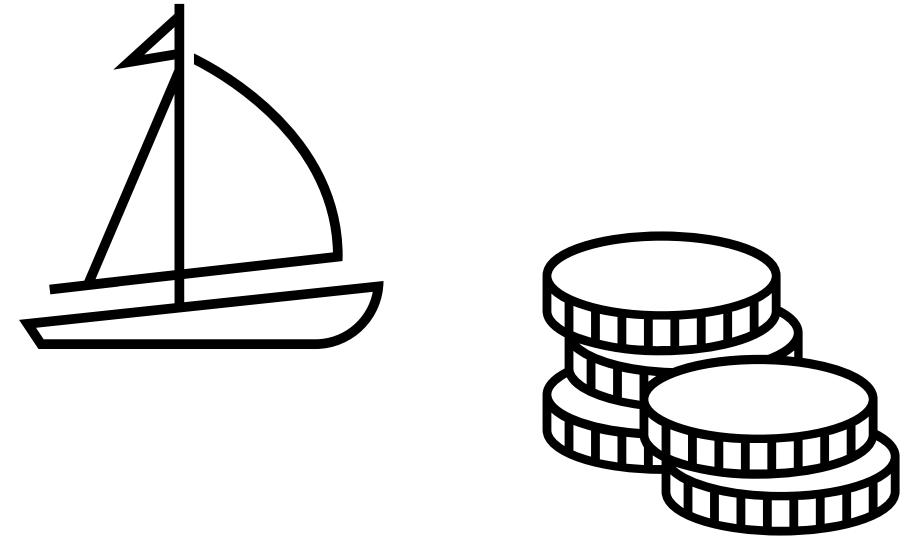
Le nouveau plan du port

Un port de 121 à 170 places, selon le Canton (sous réserve des conclusions de plusieurs études).

Une variante à 150 places, retenue à ce stade par la Commune.



Le financement du port : les principes

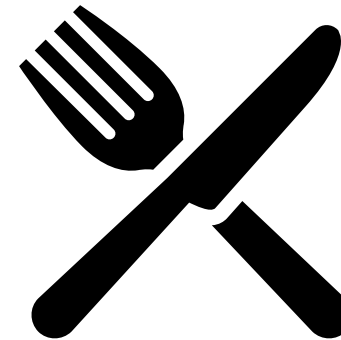


Autofinancement du port.

Pour les places louées aux navigateurs: règle
de **l'utilisateur-payeur**.

Tarifs préférentiels pour les Serpelious.

Pour le restaurant-buvette: financement par la Commune,
puis **location à des tiers**.



Le financement du port : le calendrier

Le financement suivrait différentes phases :

- **La Commune avance les frais d'études** nécessaires à la construction du port.
- Dès l'autorisation de construire délivrée par le Canton et le permis de construire octroyé par le Conseil communal, **le port passe à une société anonyme** détenue par la Commune.
- **La SA emprunte** l'argent nécessaire à la construction du port.
- **Elle se finance** grâce à des droits de boucle (droits de disposer d'une place) et des taxes d'amarrage annuelles.
- Elle **rembourse** au fil des ans les sommes engagées par la Commune, puis l'emprunt contracté pour la construction.



Discussion
